

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2019_C2

Séance du 14 février 2019

Date de la convocation 7 février 2019	
Nombre de délégués	31
Nombre de présents	18
Nombre de procurations	1
Vote :	
- POUR	19
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à 17h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne à AUCH sous la présidence de Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

Présents: Gérard ARIES, Jean-Louis CASTELL, Serge CETTOLO, Christian DAIGNAN, Jean DUCLAVE, Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Christian FALCETO, Muriel LARRIEU, Guy MANTOVANI, Bénédicte MELLO, Jean RODRIGUEZ, Alain SCUDELLARO, Roger TRAMONT.

Représentés: Michel BAYLAC représenté par Pierre TABARIN, Hervé LEFEBVRE représenté par Alain SANCERRY, Franck MONTAUGÉ représenté par Philippe BIAUTE, Jacques SERES représenté par Christian LAPREBENDE, Fabienne VITRICE représentée par Francis LARROQUE.

Procurations: Raymond VALL donne procuration à Jean-Louis CASTELL.

A été nommé **secrétaire de séance**: Serge CETTOLO.

Nature de l'acte : 7.1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,
Vu la délibération 2018_C12 du Comité du 11 avril 2018 votant le budget primitif 2018,*

Après avoir examiné :

- Le budget primitif 2018,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux des titres de recettes et les bordereaux des mandats,

Le Compte de Gestion dressé par le receveur, Mme BRUNEL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces exercices sont réguliers :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Où l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le Budget du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne visé et certifié conforme à l'ordonnance n'appelle ni observation, ni réserve de leur part ;**
- **D'autoriser le Président à signer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

La Présidente,

Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND

